



**SANTÉ  
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 182 du 21 mars 2025

## BRANCHE DE L'HOSPITALISATION PRIVÉE LUCRATIVE La CFDT Santé-Sociaux passe à l'offensive

**300 assignations contre les employeurs et une saisine du Conseil d'État pour faire respecter les droits des salarié-es !**

Face à l'inaction et au refus scandaleux des entreprises du secteur lucratif-commercial d'appliquer la nouvelle classification au 31 décembre 2024, la CFDT Santé-Sociaux intensifie son combat.

Cet accord dit « avenant 33 » prévoit une revalorisation salariale indispensable dans la branche de l'hospitalisation privée, et son application ne peut souffrir d'aucun retard.

Depuis trop longtemps, les salarié-es de ce secteur voient leurs droits bafoués par des employeurs qui prétendent ignorer leurs obligations.

**La CFDT Santé-Sociaux dit STOP !**

Contact :

[presse@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:presse@sante-sociaux.cfdt.fr)

Après des mois de mises en garde restées lettre morte, la CFDT Santé-Sociaux vient d'engager des **assignations en justice** contre les 300 établissements des groupes suivants :

**ELSAN - RAMSAY SANTÉ - VIVALTO SANTÉ - CLARIANE - EMEIS - COLI-SÉE - LA CHAÎNE THERMALE DU SOLEIL - FRANCE THERMES.**

Ces entreprises, qui accumulent des bénéfices sur le dos des travailleur-euses, représentent à elles seules **les deux tiers des 280 000 salarié-es de la Branche.**

Mais la CFDT Santé-Sociaux ne s'arrête pas là ! Nous avons aussi déposé un **recours au Conseil d'État** pour exiger l'extension de cet avenant et en garantir l'application à l'ensemble des salarié-es concerné-es. Cette requête vise le ministère du Travail qui doit valider et publier au Journal officiel, les accords signés entre partenaires sociaux et jugés valides par la commission d'extension, ce qui est le cas de « l'avenant 33 ». Pour la CFDT Santé-Sociaux, il est hors de question que les travailleuses et les travailleurs continuent d'être traités comme une simple variable d'ajustement par des employeurs peu scrupuleux et comme des mesures d'économie pour boucler les budgets par les gouvernements en place.

**« Trop, c'est trop ! Les salarié-es de l'hospitalisation privée n'attendent plus ! La CFDT Santé-Sociaux utilisera tous les moyens légaux pour faire plier les employeurs et obtenir la reconnaissance qu'ils méritent ! »** déclare Evelyne Rescanières, Secrétaire générale de la Fédération CFDT Santé-Sociaux.

La Fédération exige des employeurs et des pouvoirs publics qu'ils assument leurs responsabilités et appliquent immédiatement l'avenant 33, sans plus de tergiversations ni de manœuvres dilatoires.

**L'assignation des groupes mentionnés est prévue pour le 27/05/2025 au tribunal judiciaire de Paris.**